



Vice cache lors de l'achat d'un bien

Par **sarah**, le **29/10/2008** à **10:49**

Bonjour,

J'ai acheté un bien immobilier il y a 1 an. Mon problème est le suivant: 2 mois après la vente je me suis rendu compte qu'il y avait une fuite sur la toiture, et 6 mois après je me suis rendu compte que le mur du voisin s'était écroulé sur le mien et cela avait créé de la moisissure ainsi que des dégâts des eaux, j'ai dû entreprendre des travaux qui m'ont coûté beaucoup d'argent.

Ma question est la suivante: comment prouver que ces problèmes ne m'ont pas été mentionnés lors de la signature de l'acte authentique ?? et comment me retourner contre le vendeur?
merci beaucoup